



Republique Française
Département de la Guadeloupe
Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2018 – DAG-01

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 18 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 18 du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Albert ELATRE, le Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée syndicale.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Luc **MELISSE** – M. Victor Georges **BELIA** – M. Tony **MOUSSE** – M. Fred **EUSTACHE** – M. Jean Yves **RAMASSAMY** – M. Fred **SEGUIS** – M. Alain **MANIOC** – M. David **LANDRY** – M. Solaire **COCO** – M. Jocelyn **CUIRASSIER** – M. Félix **EMMANUEL** – M. Jean-Claude **MAES** – M. Jocelyn **GUSTARIMAC** – M. Patrick **CORNELIE** – Mme Annette **PRESSE** – M. Daniel **DULAC** – Mme Jocelyne **BOURGUIGNON** – M. Philippe **DEZAC** – M. Moïse **ATAM KASSIGADOU** – M. Laurent **CHERALDINI** – M. Max **GELI** – M. Christian **JEAN-CHARLES** – M. Jean-Pierre **LAVAURY BOSC** – M. Yves **VERGE DEPRE** – M. Francis **BAPTISTE** – M. Anatole **BELLON** – M. Emmanuel **DUVAL** – M. Sony **DAMAS** – M. Louly **BONBON** – Mme Mariette **JEAN-LOUIS** – M. Jocelyn **JULIA** – M. André **GALAYA**.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES OU REPRESENTES :

Mme Maguy **CELIGNY** – M. Edouard **DELTA** – M. Georges **BERGINA** – M. Fred **BABEL** – M. Blocus **CELESTIN** – Mme Marie-Luce **PENCHARD** – M. Frantz **DARLIS** – M. Thierry **ABELLI** – M. Kévin **ABSALON** – Mme Ghislaine **OPET** – M. Jean-Claude **PIOCHE** – M. Philippe **SARABUS** – M. Luc **ADEMAR** – M. Claude **EDOUARD** – M. Rosan **LABIRIN** – M. Jocelyn **SAPOTILLE** – M. Arthur **MARICEL** – M. Ketty **LABUTHIE** – M. Jean **ANZALA** – Mme Sandra **SAMUEL-LEFFET** – M. Patrick **CARENE** – M. Wenddy **SELISE** – M. Daniel **ZIDEE** – M. Aurélien **ABAILLE** – M. Jean-Claude **PANGA** – M. Gérard **MIATTI** – M. Bernard **HIRA** – M. Louis **MOLINIE** – Mme Dany **MARCIN** – M. Roland **PLANTIER** – M. Aramis **ARBEAU** – M. Harry **HATCHI**.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc **MELISSE**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 01^{ER} DECEMBRE 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 17 du règlement intérieur du Comité syndical, adopté lors de la séance du 13 juin 2014,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
Par 28 voix pour,
Par 5 abstentions,
Par 0 voix contre.

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 1^{er} décembre 2017 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 19 janvier 2018
Pour extrait conforme

Le Président,



Albert ÉLATRE





Sy.MEG

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE

Notre réseau en toute confiance!



PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL

Vendredi 01^{er} DECEMBRE 2017

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 1^{ER} DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, convoqué pour la deuxième fois, s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Albert ELATRE, le Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée syndicale.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Luc **MELISSE** – M. Edouard **DELTA** – M. Georges **BERGINA** – M. Tony **MOUSSE** – M. Jean Yves **RAMASSAMY** – M. Fred **SEGUIS** – M. Solaire **COCO** – M. Philippe **SARABUS** – M. Patrick **CORNELIE** – Mme Annette **PRESSE** – M. Daniel **DULAC** – Mme Jocelyne **BOURGUIGNON** – Mme Sandra **SAMUEL LEFFET** – M. Daniel **ZIDEE** – M. Jean-Pierre **LAVAURY BOSC** – M. Yves **VERGE DEPRE** – M. Franck **BAPTISTE** – M. Anatole **BELLON** – Mme Mariette **JEAN-LOUIS** – Mme Dany **MARCIN** – M. Jocelyn **JULIA** – M. André **GALAYA**

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. Rolland **PLANTIER** – M. Ketty **LABUTHIE** – M. José **JULAN**

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES OU REPRESENTES :

Mme Maguy **CELIGNY** – M. Victor Georges **BELIA** – M. Fred **BABEL** – M. Célestin **BLOCUS** – Mme Marie-Luce **PENCHARD** – M. Frantz **DARLIS** – M. Thierry **ABELLI** – M. Kévin **ABSALON** – M. Alain **MANIOC** – Mme Ghislaine **OPET** – M. Jean-Claude **PIOCHE** – M. David **LANDRY** – M. Luc **ADEMAR** – M. Claude **EDOUARD** – M. Félix **EMANNUEL** – M. Rosan **LABIRIN** – M. Jocelyn **SAPOTILLE** – M. Arthur **MARICEL** – M. Jean-Claude **MAES** – M. Jocelyn **GUSTARIMAC** – M. Jean **ANZALA** – M. Philippe **DEZAC** – M. Moïse **ATAM KASSIGADOU** – M. Laurent **CHERALDINI** – M. Christian **JEAN CHARLES** – M. Patrick **CARENE** – M. Wenddy **SELISE** – M. Aurélien **ABAILLE** – M. Jean-Claude **PANGA** – M. Gérard **MIATTI** – M. Bernard **HIRA** – M. Emmanuel **DUVAL** – M. Sony **DAMAS** – M. Louis **MOLINIE** – M. Louly **BONBON** – M. Aramis **ARBEAU** – M. Harry **HATCHI** –

Secrétaire de séance : M. Patrick **CORNELIE**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée.

Le skipper Willy BISSAINTE, sur invitation du Président, est présent pour la signature de la convention de partenariat pour la Route du Rhum 2018.

Aussi, le Président demande aux membres du comité syndical de bien vouloir l'autoriser à modifier l'ordre des affaires inscrites à l'ordre du jour. L'affaire N° 15 (convention de partenariat avec le skipper Willy BISSAINTE) sera débattue au point n°1.

Mme Odile JOCTEUR MONROZIER, assistante à maîtrise d'ouvrage sur le projet, est également présente.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

Le Président déclare la présente séance ouverte à 18H35.

M. Patrick CORNELIE est désigné secrétaire de séance.

I] Convention de partenariat avec le skipper Willy BISSAINTE

Le Président explique que le Sy.MEG a lancé un appel à projet axé sur la transition énergétique pour la croissance verte. L'appel à projet portait sur la promotion des énergies renouvelables sur les bateaux des skippers participant à la Route du Rhum 2018.

Quatre candidatures ont été reçues. Après analyse, le projet de Willy BISSAINTE a été retenu. Le projet porte sur l'installation d'un hydro générateur ainsi que d'un équipement en panneaux solaires servant à alimenter les appareils de mesure. Ces différentes installations permettront d'avoir une totale autonomie en énergie sur son bateau.

Le montant de la subvention qui sera versée s'élève à 50 000,00 €.

Par ailleurs, différentes actions autour de ce partenariat avec Willy BISSAINTE seront menées.

Il s'agira tout d'abord de sensibiliser les jeunes élèves de 3 classes de 2^{ème} et 3^{ème} cycle du département aux énergies renouvelables, grâce notamment à des séances de travail avec les enseignants (information sur les attributions et les missions du Sy.MEG) et une présentation de fiches pédagogiques.

Les agents du Sy.MEG sont également associés au projet et partageront leurs savoirs et leurs savoir-faire avec les élèves.

Un groupe projet a été constitué à cet effet et les agents seront les acteurs privilégiés pour une communication à destination du grand public autour des missions du Sy.MEG et du partenariat avec Willy BISSAINTE.

A la suite de cette présentation, le Président invite le skipper Willy BISSAINTE à présenter plus en détail les contours de son projet.

Willy BISSAINTE, amateur passionné de navigation et skipper expérimenté, fait part de son engagement sur ce projet qui sera sa 3^{ème} participation à la Route du Rhum, course mythique de traversée de l'atlantique à la voile et en solitaire. Le départ sera donné de Saint-Malo en novembre 2018. Le skipper se lance ce nouveau défi qui est de gagner.

Willy BISSAINTE s'est déjà qualifié pour sa participation à la Route du Rhum 2018 après une transat réalisée en novembre.

Après discussion, le Président soumet au vote la signature de la convention de partenariat qui est adoptée à l'unanimité.

Le Président invite Willy BISSAINTE à signer la convention de partenariat.

Pour conclure, le Président remercie le skipper de sa présence à cette séance.

II] Approbation du procès-verbal du comité syndical du vendredi 23 juin 2017

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du Syndicat, le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles observations se rapportant au contenu du procès-verbal.

Ce procès-verbal reprend l'ensemble des votes effectués lors du dernier comité syndical ainsi que les différents débats.

Le Président soumet au vote le procès-verbal du comité syndical du vendredi 23 juin 2017 qui est adopté à l'unanimité.

III] Décision modificative N°2 de l'exercice 2017

Le Président invite Madame Nudivine NEBOR-MAVER, directrice des affaires financières, à présenter ce point.

Madame NEBOR-MAVER explique que la décision modificative est un acte d'ajustement qui permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif et du budget supplémentaire.

Aussi, il y a lieu de faire des ajustements des crédits budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement et d'inscrire au budget les opérations nouvelles

La décision modificative se traduit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Virement du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » au chapitre 011 « charges à caractère général » et 65 « autres charges de gestion courante » :

Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
012	64111	Rémunération	-35000			
011	627	Service bancaire		4460		
65	6574	Subv. Fonction. Association		20040		
66	6615	Subv. Fonction. Association		10500		
012	64131	Rémunération non titulaire	-50000			
011	617	Etudes et recherches		50000		
012	6478	Autres charges sociales diverses	-5000			
65	6532	Frais de mission		5000		
TOTAL			-90000	90000		

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Virement de l'opération 18 « éclairage public » au chapitre 26 « participation, créances rattachées à des participations » :

Opération /chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
26	261	Titres de participation		49500		
18	21534	Eclairage public	-49500			
TOTAL			-49500	49500	0	0

• Opérations nouvelles :

Opération/c hapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
15	21534	Réseaux d'électrification		276844,76		
15	2031	Frais d'études				276844,76
14	21534	Réseaux d'électrification		91041,05		
14	2031	Frais d'études				91041,05
16	21534	Réseaux d'électrification		7524,72		
16	2031	Frais d'études				7524,72
21	21534	Réseaux d'électrification		2604		
21	2031	Frais d'études				2604
17	21534	Réseaux d'électrification		73032,79		
17	2031	Frais d'études				73032,79
18	21534	Réseaux d'électrification		2012,68		
18	2031	Frais d'études				2012,68
22	21534	Energie Renouvelable		348370		
22	1321	Energie Renouvelable				217750
22	1326	Energie Renouvelable				130620
18	21534	Eclairage public		29000		
18	1326	Eclairage public				29000
TOTAL			0	830430	0	830430

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 de l'exercice 2017.

IV) Rapport d'orientations budgétaires pour 2018

Madame NEBOR-MAVER poursuit avec la présentation du rapport d'orientations budgétaires. C'est la première étape du cycle budgétaire.

Le rapport d'orientations budgétaires a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du comité syndical, prévue au cours du mois de janvier 2018 pour le vote du budget primitif 2018.

Madame NEBOR-MAVER présente le rapport autour de 3 axes :

- 1 – Le contexte financier et budgétaire
- 2 – Le résultat et l'exécution au 16 octobre 2017
- 3 – Les orientations budgétaires pour 2018

Pour la section de fonctionnement, cette année encore le syndicat aura la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, de rechercher des recettes nouvelles et d'optimiser son organisation.

Les orientations suivantes ont été arrêtées pour l'exercice 2018 :

S'agissant des charges de personnel, les effectifs devront rester stables. Les dépenses de personnel resteront contenues grâce notamment aux réorganisations dans les différents services sur les années précédentes.

Cependant, certaines mesures réglementaires pourraient s'appliquer en 2018 comme le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Il sera donc proposé pour 2018 d'inscrire 1 800 k€ pour les charges de personnel, somme sensiblement équivalente au compte administratif prévisible pour 2017.

Les frais financiers diminueront en 2018.

Le Sy.MEG continuera sa politique d'amélioration de la qualité du réseau :

- ✓ Par le renforcement du réseau électrique,
- ✓ Par la sécurisation et le remplacement des lignes aériennes nues,
- ✓ Par les travaux d'extension de réseau en zone rurale,
- ✓ Par le contrôle de la concession.

Le syndicat poursuivra des actions concrètes pour l'efficacité énergétique. Il répondra aux enjeux du développement de la production d'énergies renouvelables avec la SEM GUADELOUPE ENR.

Les recettes varient en fonction des investissements réalisés les années précédentes. Toutefois, celles-ci devraient approcher les montants suivants :

- FCTVA : 2 165 000 €
- FACE : 2 808 000 €
- PCT : 1 100 000 €
- Article 8 : 476 467 €

M. CORNELIE ainsi que M. RAMASSAMY saluent le travail réalisé par la direction des affaires financières ainsi que la qualité des informations et des documents fournis.

La commission des finances, réunie en date du 07 novembre, a validé la décision modificative n°2 ainsi que les orientations budgétaires pour 2018.

~~Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires du Sy.MEG relatif au budget primitif de l'exercice 2018.~~

V) Modification du taux de reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité pour la ville du Moule

VI) Modification du taux de reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité pour la ville de Sainte-Anne

Ces deux points étant identiques et seront traités de manière commune.

Madame NEBOR-MAVER indique que la ville du Moule et la ville de Sainte-Anne ont sollicité le Syndicat afin de réaliser des travaux supplémentaires sur leur territoire respectifs.

Dans ce cadre, les deux collectivités ont pris chacune une délibération autorisant le Sy.MEG à retenir en totalité le montant de la TCFE perçu pour leur compte.

Les travaux pourront être réalisés à hauteur de 50 % de la TCFE annuelle, dès réception des devis datés et signés.

Il convient donc pour le Sy.MEG de délibérer de manière concordante.

Le Président soumet au vote ces deux points qui sont adoptés à l'unanimité.

VII) Modification de la délibération DEL-2017-DAF-03 du 17 janvier 2017 relative à l'augmentation du capital de la SEM GUADELOUPE ENR

Le Président explique qu'en janvier 2017, le comité syndical a validé l'augmentation du capital de la SEM Guadeloupe ENR de 650 000 € à 1 233 000 €.

Le Sy.MEG a acquis 226 nouvelles actions valant 500 euros chacune, pour un montant total de 113 000 €.

La délibération n°DEL-2017-DAF-03-258 du 17 janvier 2017 prévoyait que le capital soit libéré en deux fois comme suit :

- 50% sur le budget 2017
- 50% sur le budget 2018.

Afin de garantir le financement des investissements à court terme, il est nécessaire de libérer immédiatement 100% du capital sur le budget 2017.

Le président soumet au vote la modification de la délibération DEL-2017-DAF-03 du 17 janvier 2017 relative à l'augmentation du capital de la SEM GUADELOUPE ENR qui est adoptée à l'unanimité.

VIII) Approbation du plan de financement du projet de rénovation de l'éclairage public des communes d'Anse-Bertrand, Désirade, Port-Louis, Sainte-Anne, Terre de Bas, Terre de Haut, Vieux Fort, Vieux Habitants

Monsieur Dimitri FRANCIS, chef du service programmation FACE, ingénierie et réseaux, éclairage public, explique que le Sy.MEG a répondu à un appel à projets sur la rénovation de l'éclairage public lancé par la collectivité régionale. L'appel à projets s'adressait uniquement aux maîtres d'ouvrage compétents en la matière.

C'est dans ce cadre que le syndicat propose aujourd'hui aux communes qui lui ont transféré leur compétence éclairage public, la rénovation de leur parc d'éclairage public.

Huit communes ont transféré leur compétence éclairage public au syndicat :

- Anse Bertrand,
- Désirade,
- Port Louis,
- Sainte Anne,
- Terre de Bas,
- Terre de Haut,
- Vieux Fort,
- Vieux Habitants.

Des solutions seront apportées en matière :

- De mise en conformité des installations,
- De sécurité des personnes,
- D'économie d'énergie,
- D'amélioration de la qualité d'éclairage tout en réduisant les nuisances lumineuses,
- D'insécurité et le sentiment d'insécurité,
- D'absence d'attractivité nocturne des cœurs de Ville et sites touristiques.

9061 points lumineux seront concernés ainsi que 307 armoires.

Le montant global de l'opération est estimé à **11 672 917,70 € HT** dont **11 025 454,10 € HT de dépenses éligibles** à l'appel à projet « rénovation de l'éclairage public ».

Le plan de financement se traduit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL		
Poste	Montant prévisionnel € HT	%
DEPENSES TOTALES		
Etudes	444 404,10 €	3,8%
Travaux (dépenses éligibles)	10 581 050,00 €	90,6%
Travaux (dépenses non éligibles)	647 463,60 €	5,5%
TOTAL	11 672 917,70 €	100,0%
RECETTES TOTALES		
EUROPE FEDER PO 2014-2020	5 799 040,00 €	49,7%
Conseil Régional	362 440,00 €	3,1%
EDF	3 025 300,00 €	25,9%
Commune d'Anse Bertrand	166 279,59 €	1,4%
Commune de La Désirade	85 364,40 €	0,7%
Commune de Port Louis	245 243,11 €	2,1%
Commune de Sainte-Anne	601 039,42 €	5,1%
Commune de Terre de Bas	44 403,64 €	0,4%
Commune de Terre de Haut	48 453,36 €	0,4%
Commune de Vieux Fort	45 602,09 €	0,4%
Commune de Vieux Habitants	164 364,51 €	1,4%
SYMEG	1 085 387,58 €	9,3%
TOTAL	11 672 917,70 €	100,0%

Le Président ajoute que les dossiers sont finalisés et l'avis d'appel d'offres est en cours de rédaction.

Conformément aux exigences des fonds européens, le projet devra être réalisé dans un délai de 18 mois.

L'assemblée n'ayant pas d'observations, le Président soumet au vote ce point qui est adopté à l'unanimité.

IX) Approbation du plan de financement des études d'AMO de la rénovation de l'éclairage public des communes d'Anse-Bertrand, Désirade, Port-Louis, Sainte-Anne, Terre de Bas, Terre de Haut, Vieux-Fort, Vieux-Habitants

Monsieur FRANCIS poursuit en précisant que ce programme de modernisation concerne les mêmes communes citées ci-dessus.

Afin de réaliser la phase n°1 de l'appel à projet, le syndicat a lancé une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le marché a été attribué au groupement ARTELIA / GUADELOUPE ENR, pour un montant de 89 200,00 € HT qui peut être financé par l'Europe via le fond FEDER et l'ADEME, selon le plan de financement suivant :

	Montant € HT	Pourcentage
DEPENSES		
Etudes	89 200,00 €	100,00%
TOTAL	89 200,00 €	100,00%
RECETTES		
EUROPE (FEDER PO 20014/2020)	44 600,00 €	50,00%
ADEME	26 760,00 €	30,00%
SYMEG	17 840,00 €	20,00%
TOTAL GENERAL	89 200,00 €	100,00%

Le Président soumet au vote ce neuvième point qui est adopté à l'unanimité.

X) Autorisation de signature d'un protocole transactionnel relatif au nettoyage des locaux du siège du Sy.MEG : entreprise BIOPWOP

Le Président demande à Mme Lydia LIVIO-SEYTOR, directrice des affaires juridiques, de présenter ce point.

Mme LIVIO-SEYTOR explique qu'il s'agit de soumettre à l'approbation du comité syndical le paiement de factures présentées par la société BIOPWOP, suite à des prestations réalisées après la fin du marché durant les mois de mai, juin et juillet 2014.

Les factures correspondants à ces trois mois de prestations n'ont pas été intégralement réglées par le Sy.MEG. Le montant global dû à la société BIOPWOP s'élève à 6 251.91 € TTC.

Afin de régulariser la situation, un protocole transactionnel est proposé.

A la suite de ces explications, le Président soumet au vote l'autorisation de signature d'un protocole transactionnel relatif au nettoyage des locaux du siège du Sy.MEG avec l'entreprise BIOPWOP qui est adoptée à l'unanimité.

XI) Autorisation de signature d'un protocole transactionnel relatif au lot 3 – menuiserie/bois – du marché « aménagement intérieur du siège du Sy.MEG » entre le Sy.MEG et la société PLAFO DECO

XII) Autorisation de signature d'un protocole transactionnel relatif au lot 4 – cloisons / faux plafonds – du marché « aménagement intérieur du siège du Sy.MEG » entre le Sy.MEG et la société PLAFO DECO

Mme LIVIO SEYTOR poursuit en indiquant qu'il s'agit de soumettre à l'approbation du comité syndical deux décomptes définitifs établis par la société PLAFO DECO titulaire de 2 lots du marché « Aménagement intérieur du siège du Sy.MEG (menuiserie/bois et cloisons/faux plafonds) attribués en décembre 2012.

Les documents financiers n'ont pas été transmis au Sy.MEG au terme de la réalisation des travaux en 2013 mais au mois d'août 2017.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a attesté de la réalisation des travaux.

Le montant pour le lot menuiserie/bois s'élève à 18 674,75 euros TTC.

Le montant pour le lot cloisons/faux plafonds s'élève à 6 219,86 euros TTC.

Pour mettre un terme à cette situation et éviter d'éventuels recours contentieux, deux protocoles transactionnels sont proposés.

Le Président soumet au vote ces deux points qui sont adoptés à l'unanimité.

XIII) Nomination d'un nouvel administrateur de la SEM GUADELOUPE ENR

Le Président explique que le 20 janvier 2017, le comité syndical a voté l'augmentation de capital de la SEM Guadeloupe ENR.

Désormais, ce capital s'élève à la somme de 1 233 000 €, ce qui a pour effet d'autoriser le comité syndical, en vertu de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à nommer un nouveau mandataire au sein du conseil d'administration, portant ainsi le nombre de ses représentants à 7.

Le président fait appel aux candidatures. M. Patrick CORNELIE est candidat.

Après le vote de l'assemblée, M. CORNELIE est élu à l'unanimité 7^{ème} administrateur de la SEM GUADELOUPE ENR.

XIV) Mise à jour du tableau des emplois : transformation d'un poste budgétaire et créations de postes

Le Président demande à Mme Marie-Line DARTRON-GUSTAVE, directrice des affaires générales et des ressources humaines, de présenter les deux points suivants.

Mme DARTRON-GUSTAVE explique que pour tenir compte de l'avancement de grade d'un agent de catégorie B, de technicien principal de 2^{ème} classe à technicien principal de 1^{ère} classe et pour faire face à un éventuel recrutement d'adjoints techniques, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du Sy.MEG.

L'assemblée, n'ayant pas d'observations, Le Président soumet au vote la mise à jour du tableau des emplois du Sy.MEG qui est adoptée à l'unanimité.

XV) Avenant à la convention d'occupation du domaine public aux fins d'exploitation de la cafétéria du Sy.MEG

Mme DARTRON-GUSTAVE poursuit en expliquant que l'exploitant de la cafétéria du Sy.MEG « ESCALE TRAITEUR », par courrier en date du 30 septembre dernier, a fait part des difficultés qu'il rencontre pour rentabiliser l'affaire.

Pour rappel, la redevance mensuelle avait été fixée à 1 500,00 euros.

Aussi, afin d'assurer une continuité de gestion et d'activité, il est demandé au comité syndical de statuer sur la possibilité d'une révision à la baisse de la redevance à hauteur de 800,00 euros mensuels, les charges (eau, électricité, téléphone) restant à la charge de l'exploitant.

L'assemblée, après discussion, décide de fixer la redevance à 800,00 euros par mois.

XVI) Attribution d'une subvention à la ville de Pointe-à-Pitre pour la remise des prix du concours des jeunes doctorants « SCIENCE EN PWENT »

Le Président demande à Mme Natacha PETRINE, directrice générale des services, de présenter ce seizième point de l'ordre du jour.

Mme PETRINE explique que le syndicat soutient depuis plusieurs années l'innovation et la recherche. C'est donc dans ce cadre qu'il propose d'accorder une subvention de 5 000,00 euros pour la remise des prix du concours des jeunes doctorants « SCIENCE EN PWENT ».

Cette 8^{ème} édition aura lieu le samedi 02 décembre 2017. Le Sy.MEG sera représenté par Mme Jocelyne BOURGUIGNON, 1^{ère} vice-présidente.

Le Président soumet au vote ce dernier point qui est adopté à l'unanimité.

XVII] Questions diverses

Le Président informe qu'une réunion est organisée le lundi 18 décembre à 10H00 au Sy.MEG à destination des différents CCAS des communes sur le chèque énergie.

Le chèque énergie est un titre de paiement destiné à des foyers modestes, leur permettant de payer leurs factures énergétiques ou de réaliser des travaux de rénovation dans leurs logements. Ce dispositif est inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte en France.

Le chèque énergie doit progressivement remplacer les tarifs sociaux de l'énergie.

Cette réunion a pour objectif d'informer les communes sur ce nouveau dispositif.

Le prochain comité syndical est fixé au vendredi 19 janvier et le bureau syndical le mardi 16 janvier.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordé, le Président remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 20H51.